

AVENANT N° 38 DU 3 JUILLET 2008

**A LA CONVENTION COLLECTIVE REGIONALE DU 4 MARS 1985
CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN
FORESTIERS DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DU LOT ET GARONNE**

IDCC n°8723

ENTRE :

- Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest,
- Le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Agricoles du Sud-Ouest,
- La Fédération Régionale des Coopératives d'Aquitaine,

d'une part,

ET :

- l'Union régionale des Syndicats des Travailleurs de la Forêt de Gascogne C.G.T.,
- l'Union professionnelle régionale de l'Agroalimentaire des Syndicats C.F.D.T.,
- l'Union régionale de la Confédération Française de l'Encadrement (C.F.E.-C.G.C.),
- l'Union régionale des Syndicats C.G.T. – F.O. d'Aquitaine,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'article suivant est modifié ainsi qu'il suit :

Article 37

Indemnité de trajet

A défaut de transport des ouvriers par l'entreprise sur les lieux de travail distants de plus de 15 km du lieu de rassemblement habituel du personnel et, s'il n'y en a pas, du domicile du salarié, une indemnité de trajet sera versée à celui-ci, à raison de :

- 0.12 € par kilomètre s'il utilise un véhicule à 2 roues ;
- 0.28 € par kilomètre s'il utilise un véhicule à 4 roues.

Enregistré le 26 novembre 2008
Sous la référence 08/90
LE DIRECTEUR DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE
SOCIALE AGRICOLES


Philippe DUBROCA

Article 2

Le présent avenant sera déposé au Service départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles de la Gironde à Bordeaux.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Bordeaux, le 3 juillet 2008

Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest



M. Bernard MESPLEDE

Union Régionale des Syndicats des
Travailleurs de la Forêt de Gascogne C.G.T.



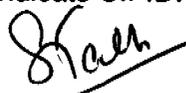
M. Alain CASTETS

Fédération Régionale des coopératives
d'Aquitaine



M. Antoine de DECKER

Union Professionnelle Régionale
de l'Agroalimentaire
des Syndicats C.F.D.T.



Mme Sylvie TACH

Syndicat des entrepreneurs de
Travaux Agricoles



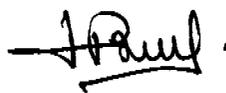
M. Guy DUPORT

Union Régionale de la Confédération
Française de l'Encadrement



M. Régis BERTRANET

Union Régionale des Syndicats C.G.T. – F.O.



M. Francis BARETS